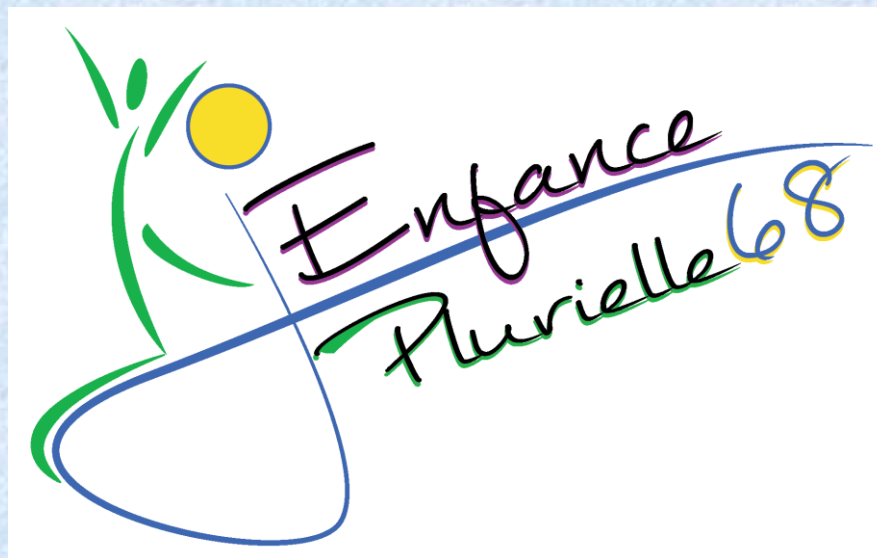


L'accueil inclusif : de l'extraordinaire à l'ordinaire



Journée d'étude - 11 octobre 2017 - Colmar

**Sous le Haut-Patronage de Madame Sophie CLUZEL,
Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées**

*L'inclusion des enfants en
situation de handicap dans les
lieux d'accueil collectif
de droit commun du Haut-Rhin :
état des lieux réalisé en 2017*

Objectifs de l'enquête

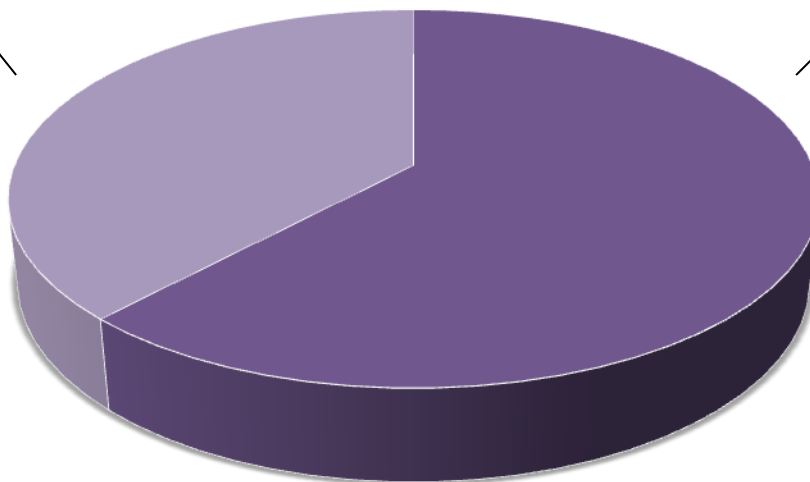
- Recueillir des données quantitatives
- Connaître les besoins des professionnels pour faciliter et améliorer l'accueil des enfants concernés
 - Réaliser une banque de données départementale: pour apporter aux familles recherchant un lieu d'accueil collectif pour leur enfant en situation de handicap des informations sur le contexte d'accueil dans ces établissements.

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Taux de participation

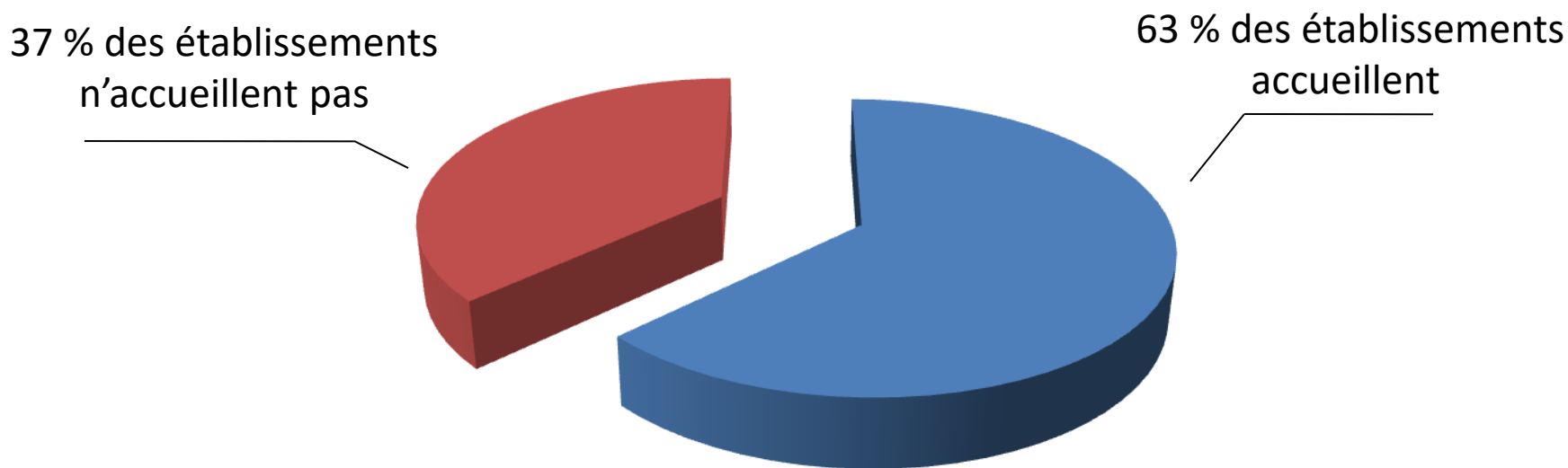
38 % non répondants

62 % répondants



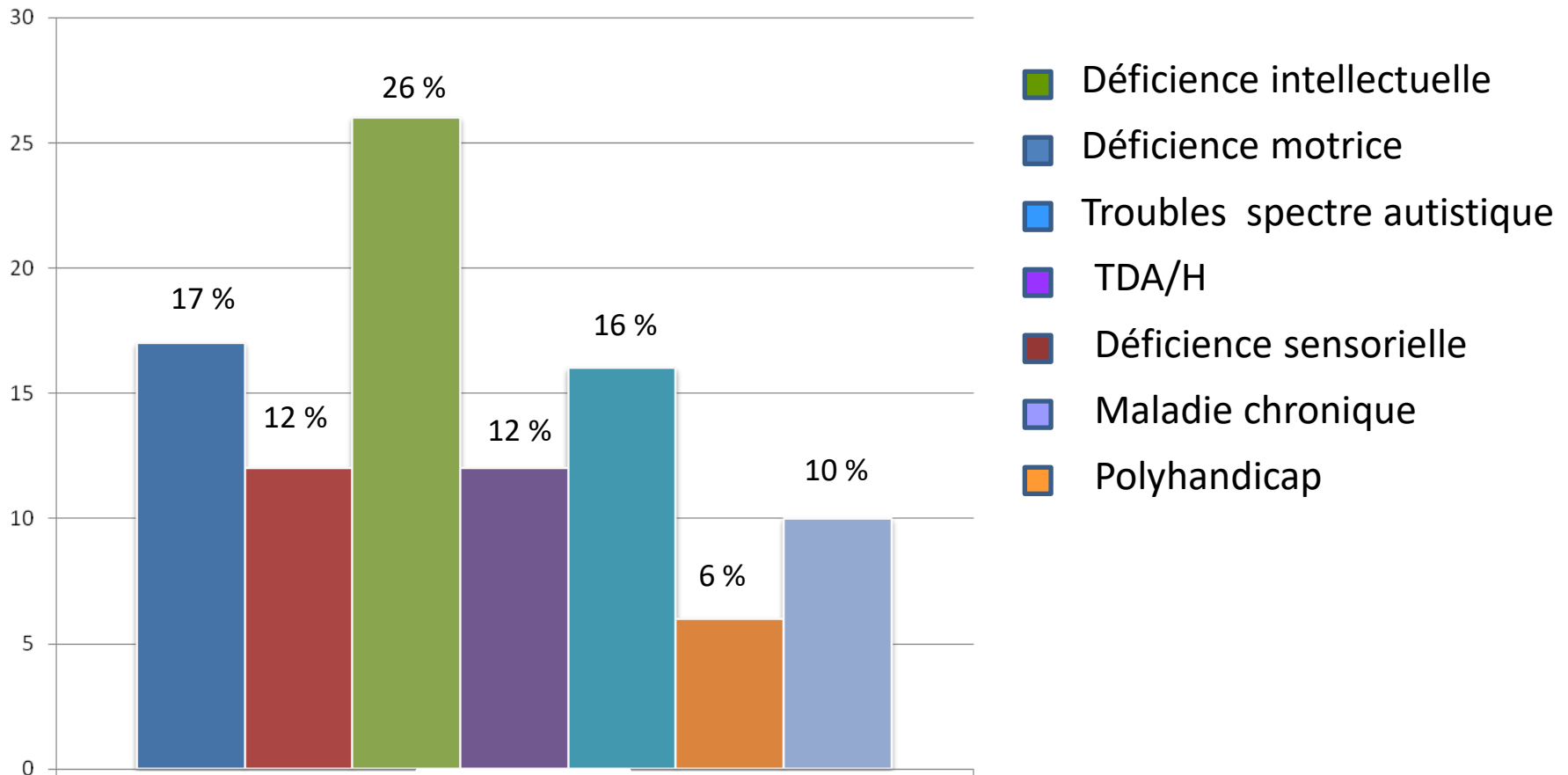
Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en 2015

135 enfants sont accueillis dans 46 établissements
soit un taux moyen d'environ 3 enfants par établissement



La situation de handicap est connue au moment de l'inscription dans 77 % des situations. Les 23 % restant sont les enfants présentant un retard de développement et ceux dont le handicap est diagnostiqué en cours d'accueil.

Types de handicap



Prédominance de la déficience intellectuelle , de la déficience motrice
et des troubles du spectre autistique

Dans 67 % des situations d'accueil, les professionnels procèdent à des adaptations :

- 1) Partenariat avec les services spécialisés (CAMSP et SESSAD)
- 2) Mise en œuvre de PAI (projet d'accueil individualisé)
- 3) Adaptation au rythme de l'enfant
- 4) Formation
- 5) Adaptation de l'accompagnement éducatif
- 6) Renforcement de l'encadrement
- 7) Adaptation des locaux

Les besoins des professionnels face à l'accueil de l'enfant en situation de handicap

Lorsque l'accueil de l'enfant en situation de handicap est une réalité :

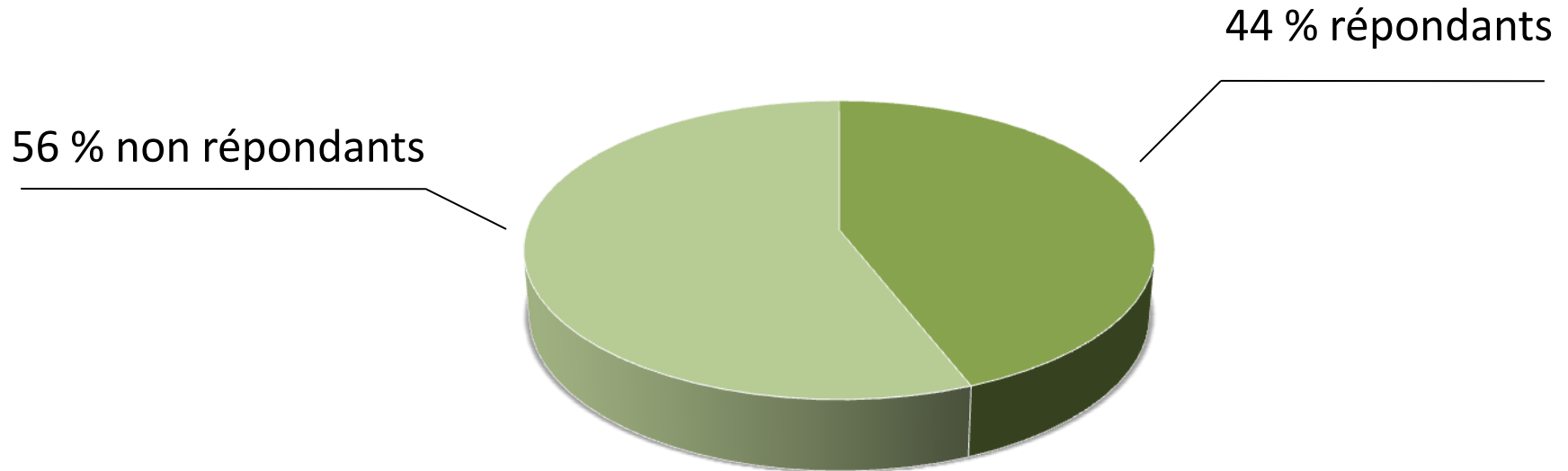
- 1) Formation
- 2) Adaptation de l'accompagnement éducatif
- 3) Echange d'expérience
- 4) Outils d'observation
- 5) Démarche structurée d'accueil

Lorsque l'accueil de l'enfant en situation de handicap est une projection :

- 1) Formation
- 2) Adaptation de l'accompagnement éducatif
- 3) Démarche structurée d'accueil
- 4) Outils d'observation
- 5) Echange d'expérience

*L'accueil des enfants en situation de handicap
dans les Accueils Collectifs de Mineurs
(accueil périscolaire, centre de loisirs)*

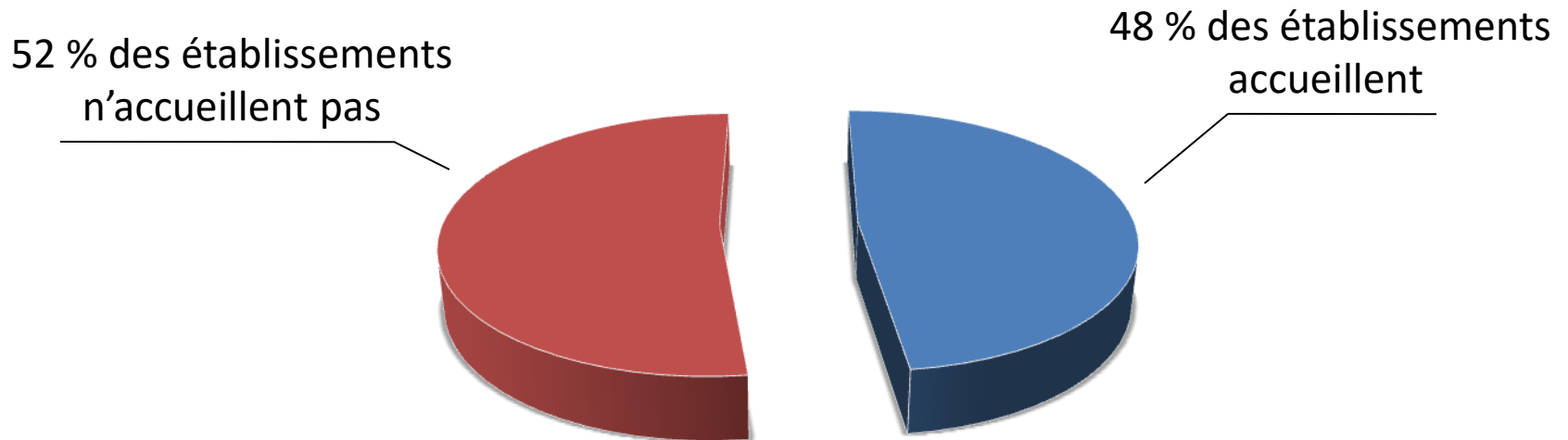
Taux de participation



Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en 2015

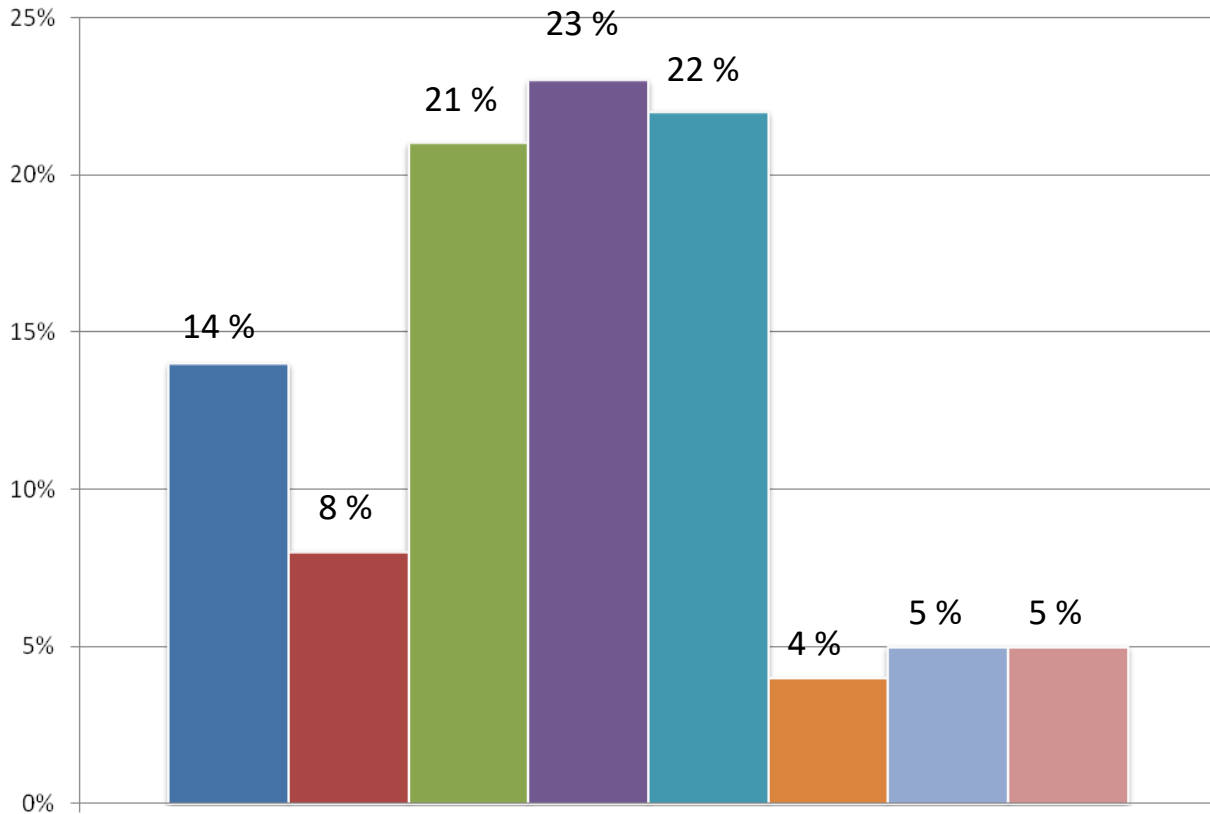
280 enfants sont accueillis dans 52 établissements.

Une proportion importante de ces enfants (39%) est présente sur le temps d'accueil du midi du fait de leur scolarisation en classe ULIS



La situation de handicap est connue au moment de l'inscription dans 66 % des situations. Les 34 % restant sont les enfants dont le handicap se révèle en cours d'accueil ou bien identifié mais non communiqué au moment de l'inscription.

Types de handicap



- TDA/H
- Troubles spectre autistique
- Déficience intellectuelle
- Déficience motrice
- Déficience sensorielle
- Maladie chronique
- Autre
- Polyhandicap

Prédominance du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité , des troubles du spectre autistique et de la déficience intellectuelle

Dans 53 % des situations d'accueil, les professionnels procèdent à des adaptations :

- 1) Renforcement de l'encadrement
- 2) Adaptation au rythme de l'enfant
- 3) Adaptation de l'accompagnement éducatif
- 4) Mise en œuvre de PAI (projet d'accueil individualisé)
- 5) Partenariat avec les services spécialisés
- 6) Formation
- 7) Adaptation des locaux

Les besoins des professionnels face à l'accueil de l'enfant en situation de handicap

Lorsque l'accueil de l'enfant en situation de handicap est une réalité :

- 1) Formation
- 2) Adaptation de l'accompagnement éducatif
- 3) Echange d'expérience
- 4) Démarche structurée d'accueil
- 5) Outils d'observation

Lorsque l'accueil de l'enfant en situation de handicap est une projection :

- 1) Formation
- 2) Adaptation de l'accompagnement éducatif
- 3) Démarche structurée d'accueil
- 4) Outils d'observation
- 5) Echange d'expérience

Conclusions

L' évolution du cadre légal entraîne fort heureusement des changements dans les positionnements professionnels (seuls trois établissements disent ne pas être en capacité d'accueillir les enfants en situation de handicap).

Cet état des lieux met en exergue une évolution des types de handicap avec l'accroissement des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité et des troubles du spectre autistique.

Il confirme la nécessité pour les professionnels d'apporter des aménagements multidirectionnels pour accueillir les enfants ayant des particularités.

Il permet une expression de leurs besoins auxquels le Centre de Ressources Enfance Plurielle 68 apporte des réponses.

Merci pour votre attention

